

**RAPPORT D'ACTIVITE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2014**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DU CANTAL**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule. la commission de surendettement du Cantal est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à treize reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

467 dossiers ont été déposés en 2014 au lieu de 454 un an auparavant, soit une hausse de près de 2,9%  
Le taux de redépôt ressort à 40,72% au lieu de 42,42% en Auvergne et 42,14% pour l'ensemble du pays.

**Recevabilité et orientation**

446 dossiers ont été soumis en 2014 pour examen de recevabilité contre 443 dossiers en 2013, soit une très légère croissance de 0,7% Il convient d'indiquer que 502 dossiers ont été traités dans le département au cours de l'année écoulée au lieu de 482 dossiers en 2013 et 464 en 2012. Cela traduit un développement de 4,15% contre 2,7% dans l'hexagone en 2014.

**Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes.**

Le taux d'orientation en PRP est passé de 32,4% en 2013 à 32,07% en 2014 dans le Cantal au lieu d'un taux de 30,3% en Auvergne et 29,6% en France.

Le taux de MIRI (nouvelle procédure permettant d'élaborer des mesures imposées ou recommandés sans construire de plans conventionnels préalablement) atteint 18,91 % à Aurillac alors qu'il s'établit à 20,40% dans la région et à 20,96% sur un plan national.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Le taux de solutions pérennes dans le Cantal ressort à fin décembre 2014 à 75,5% <sup>2</sup> alors qu'il n'est que de 72,3% en Auvergne et de 71,6% en France.

Le nombre de dossiers en attente, hors recours et contentieux, dans le Cantal s'établissait à 30 dossiers à fin décembre 2014 au lieu de 186 dossiers en HAUTE-LOIRE et 452 dossiers dans l'ALLIER.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

<sup>2</sup> Calculé sur 12 mois.

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>3</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	-	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	-	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 5 Nombre de travailleurs sociaux (ou assimilés) rassemblés : 64</i>	Présentation de la nouvelle loi bancaire du 26 juillet 2014 de séparation et de régulation dans les activités bancaires, entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2014 visant à simplifier et à accélérer la procédure de traitement du surendettement.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière.	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Participation à l'assemblée générale de l'UDAF du 13 juin 2014 qui s'est tenue à Mauriac.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Deux réunions ayant rassemblé neuf personnes</i>	Le bilan de la nouvelle loi bancaire et la perception du surendettement par les établissements de crédit et les bailleurs sociaux.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	-	

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

5 stages pratiques organisés ont été organisés par le secrétariat au profit de 64 travailleurs sociaux.

<sup>3</sup> (Organisées ou participation)

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

*La suppression du réexamen a permis de limiter le nombre de dossiers se soldant auparavant par une clôture à hauteur de plus d'un tiers.*

*La nouvelle loi a permis de réduire le temps moyen de traitement des dossiers avec moins de 3 mois (2,8 mois dans le Cantal) au lieu de 3,62 mois dans la région et un peu plus de 4 mois en métropole.*

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

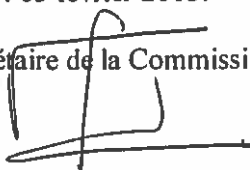
*Des dossiers de plus en plus nombreux se caractérisent par une absence de capacité de remboursement. Les difficultés rencontrées par les gestionnaires sont à rattacher au fait de fixer avec une probabilité satisfaisante les ressources futures du ou des débiteur(s).*

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

*Aucune*

Date : 05 février 2015.

Secrétaire de la Commission



Président de la Commission

**Le Préfet du Cantal**



**Richard VIGNON**

**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité 2014<sup>4</sup>**

	Année 2014	Année 2013	Variation N / N-1 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	467	454	2,86
• Dont proportion de redépôts (en %) <sup>5</sup>	41,71 <sup>5</sup>	37,46	
• Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %)	4,64 <sup>6</sup>		
• Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	446	443	0,68
• Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	434	419	3,58
• Dossiers irrecevables (A)	15	34	-55,88
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)</b>	437	432	1,16
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	169	156	8,33
• vers une procédure de réaménagement de dettes	268	276	-2,9
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	161	149	8,05
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	158	144	9,72
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une (PRP avec LJ)	3	5	-40
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)</b>	288	259	
<b>Plans conventionnels conclus :</b>	133	201	-33,83
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	50 <sup>7</sup>		
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	12		
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	155	58	167,24
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	94		
• dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension	36	15	
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)</b>	31	38	-18,42
<b>Autres sorties (E)</b>	2	0	
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)</b>	497	480	3,54
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)</b>	0	3	-100
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	212	151	40,4

<sup>4</sup> France métropole et hors métropole

<sup>5</sup> Sur 9 mois

<sup>6</sup> Sur 9 mois

<sup>7</sup> Sur 9 mois

### Structure de décision de la commission

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	7,24	9,21	11,66
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	33,00	30,26	29,61
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	26,76	19,94	15,91
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	12,27	16,23	17,34
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	18,91	20,40	20,96
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	1,81	3,95	4,53
Taux de solutions pérennes <sup>8</sup>	78,53	73,62	72,87

<sup>8</sup> Sur 9 mois

Annexe 2 du rapport d'activité Typologie de l'endettement

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes (en milliers €)	Nombre total de dossiers (en unité)	Nombre de dettes (en unité)	Part dans l'endettement global (en %)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)	
AUVERGNE	Dettes financières	139 558,40	4 162	19 856	81,73%	33 531,56	90,26%	4,77	
	• Dont autres dettes financières	3 317,72	2 628	3 386	1,94%	1 262,45	56,99%	1,29	
	• Dont dettes financières consommation	77 320,39	3 758	15 153	45,28%	20 574,88	81,50%	4,03	
	• Dont dettes financières immobilières	58 920,26	677	1 317	34,51%	87 031,40	14,68%	1,95	
	Dettes de charges courantes	16 188,58	3 685	15 113	9,48%	4 393,10	79,92%	4,10	
	Autres Dettes	15 005,00	2 646	6 865	8,79%	5 670,82	57,38%	2,59	
	Endettement global	170 751,90	4 611	41 834	100,00%	37 031,43	100,00%	9,07	
	Commission de surendettement des particuliers du CANTAL	Dettes financières	12 856,11	406	1 956	83,02%	31 665,29	93,55%	4,82
		• Dont autres dettes financières	284,19	255	340	1,84%	1 114,46	58,76%	1,33
		• Dont dettes financières consommation	7 237,35	372	1 486	46,73%	19 455,24	85,71%	3,99
• Dont dettes financières immobilières		5 334,57	72	130	34,45%	74 091,25	16,59%	1,81	
Dettes de charges courantes		1 465,05	349	1 437	9,46%	4 197,85	80,41%	4,12	
Autres Dettes		1 165,23	253	700	7,52%	4 605,66	58,29%	2,77	
Endettement global		15 486,39	434	4 093	100,00%	35 682,92	100,00%	9,43	

# 2015 - Actualisation budget vie courante

Mise à jour le 05 février 2015

	PERSONNE SEULE		PERSONNE SUPPLEMENTAIRE	
	2014	2015	2014	2015
en Euros				
FORFAIT DE BASE	538,00	540,00	190,00	190,00
FORFAIT DEPENSES D'HABITATION	104,00	104,00	36,00	36,00
SEUIL PLAFOND POUR LE CHAUFFAGE	69,00	69,00	24,00	24,00

Visa du Président de la Commission

Le Préfet

Richard VIGNON

Visa du Secrétaire de la Commission

